

INFORMATION AUX CANDIDATS FPC

**Vous devez confirmer par écrit
votre candidature pour l'IFSI
de Charleville-Mézières**

Pour le MERCREDI 28 AVRIL 2021

(le cachet de la poste faisant foi)

**en indiquant votre statut soit salarié CDI ou CDD
ou demandeur d'emploi**

**Vous devez joindre une attestation de non-inscription
ou de désinscription sur la plateforme Parcoursup**

**ART. 21 de l'Arrêté du 31 juillet 2009,
relatif aux conditions d'admission
dans les IFSI**

**Si dans les dix jours suivant l'affichage,
le candidat n'a pas donné son accord écrit, il est
présumé avoir renoncé à son admission.**